

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Avances sur subventions et participations 2025 à certaines associations ou établissements publics**

Séance du 10 décembre 2024

Convocation du 4 décembre 2024

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à 19 h 37, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quatre décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, Catherine Palpant, M. Hugues Ossart, Mme Kinga Grege, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski

Etait représentée :

Mme Liliane Wietzerbin par M. Philippe Szykowski

Etait absent :

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Hugues Ossart

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 10 décembre 2024

**OBJET** : Avances sur subventions et participations 2025 à certaines associations ou établissements publics

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Florence Presson,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les budgets prévisionnels et les besoins de trésorerie de certains établissements et associations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mmes Isabelle Drancy, Annie Bach, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant ayant quitté la salle

AUTORISE le versement d'avances sur subvention et participation 2025 selon les modalités suivantes :

Association organisme bénéficiaire :	Montant de l'avance maximale au titre de 2025
A.S.A.S. basket	60 000 €
Amicale du personnel	10 000 €
Animathèque MJC de Sceaux	113 000 €
Centre communal d'action sociale	100 000 €

PRECISE que ces montants déterminés dans la limite des subventions accordées au titre de l'année 2024 seront inscrits au budget primitif de l'année 2025.

PRECISE que ces sommes constituent des maxima et ne seront mandatées qu'en fonction des besoins de trésorerie.

Et ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
le maire

le secrétaire de séance



*Philippe Laurent*

*[Signature]*